

Sujet : Consultation sur le projet de création d'un créneau de dépassement RD 347 - Communes de Verrue et St-Jean-De-Sauves

De : MOUNIER Alain (Chef de Département) - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SPN/DAST
<Alain.Mounier@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 02/07/2020 14:51

Pour : pref-environnement@vienne.gouv.fr

Bonjour,

Par courrier du 28 mai dernier, vous avez sollicité l'avis de la Dreal Nouvelle-Aquitaine, Service Patrimoine Naturel sur le projet cité en objet et présenté par le Département de la Vienne.

Cette demande d'autorisation entre dans le champ de la procédure de l'Autorisation Environnementale Unique. Par conséquent, l'avis de la Dreal sera intégré directement dans l'avis formulé par la DDT de la Vienne, service coordonnateur.

Bien cordialement

--

